

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

**Rapport du Conseil du commerce et du développement
sur sa vingt-sixième réunion directive**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le 10 avril 2001



NATIONS UNIES

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(26)/3
2 août 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**Rapport du Conseil du commerce et du développement
sur sa vingt-sixième réunion directive**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le 10 avril 2001

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphe</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1-3	4
I. RAPPORTS DES COMMISSIONS AU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT	4-26	5
II. BILAN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS RELATIVES À L'AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT ET DE LA STRUCTURE DU MÉCANISME INTERGOUVERNEMENTAL DE LA CNUCED	27-35	9
III. RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LA PRÉPARATION DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS	36	11
IV. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES	37-44	12
<u>Annexes</u>		
I. ORDRE DU JOUR DE LA VINGT-SIXIÈME RÉUNION DIRECTIVE DU CONSEIL	1-7	14
II PARTICIPATION	1-6	15

INTRODUCTION

1. Dans son allocution liminaire, le **Secrétaire général de la CNUCED** a indiqué que les débats de la réunion tenue récemment par le Comité administratif de coordination (CAC) à Nairobi avaient été en grande partie consacrés à la question de l'Afrique. Le CAC avait fait valoir qu'il convenait d'établir un mécanisme pour coordonner les nombreuses mesures prises par le système des Nations Unies, les pays africains eux-mêmes et les donateurs, de façon à pouvoir œuvrer plus efficacement au développement du continent. Il avait jugé que la prochaine session du Conseil économique et social pourrait être l'occasion de promouvoir le regroupement des diverses activités de l'ONU concernant l'Afrique. Des membres du Comité, notamment le Secrétaire général de la CNUCED lui-même, avaient souligné la nécessité d'accroître l'aide publique au développement en vue de réduire la pauvreté absolue de moitié avant 2015, objectif fixé par la communauté internationale. D'après une étude de la CNUCED intitulée «Les flux de capitaux et la croissance en Afrique», il faudrait, pour atteindre cet objectif, que la croissance en Afrique représente au moins 7 % par an, ce qui exigerait un doublement de l'APD.
2. En ce qui concernait l'application des décisions prises au Sommet du Millénaire, le Secrétaire général de la CNUCED avait proposé que l'on s'inspire du mécanisme qui serait mis en place pour le suivi de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, suggestion qui avait suscité un vif intérêt.
3. Il était indispensable d'établir un mécanisme efficace pour donner suite à cette conférence, l'application des précédents programmes en faveur des PMA n'ayant pas fait l'objet d'une attention suffisante. L'action ne serait efficace que si trois grandes conditions étaient réunies: les PMA devaient prendre en main leur développement; toutes les organisations et institutions devaient participer activement aux efforts; les engagements pris dans le Programme d'action devaient se traduire dans la réalité quotidienne. L'application du Programme était avant tout l'affaire des pays eux-mêmes, mais ils auraient besoin de l'assistance de divers organismes et organisations, en particulier de ceux qui étaient présents sur le terrain. Les organisations compétentes devraient faire une large place à l'action en faveur des PMA dans leurs travaux et établir pour cela des mécanismes et des programmes spéciaux, si elles ne l'avaient pas encore fait. Le secrétariat et l'organe directeur de chacune d'entre elles auraient un rôle à jouer dans ce domaine. Pour suivre les progrès de l'application du programme d'action, on pourrait créer un mécanisme collégial qui serait convoqué et appuyé par la CNUCED.

I. RAPPORTS DES COMMISSIONS AU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

(Point 2 de l'ordre du jour)

a) Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, cinquième session, 19-23 février 2001 et 23 mars 2001

4. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents suivants:

a) Analyse des moyens de renforcer la contribution de certains secteurs de services aux perspectives de développement des pays en développement: expérience des pays en matière de réglementation et de libéralisation – exemples concernant le secteur des services de construction et sa contribution au développement des pays en développement – Projet de recommandations concertées (TD/B/COM.1/L.14);

b) Principales préoccupations des pays en développement dans le secteur agricole: incidences de la réforme de l'agriculture sur les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, et moyens de répondre aux préoccupations de ces pays dans le cadre des négociations commerciales multilatérales – Projet de recommandations concertées (TD/B/COM.1/L.15);

c) Exploitation durable des ressources biologiques: systèmes et expériences nationales concernant la protection des savoirs, innovations et pratiques traditionnels – Recommandations concertées (TD/B/COM.1/L.16);

d) Analyse des questions d'accès aux marchés auxquelles sont confrontés les pays en développement: incidences des mesures antidumping et des mesures compensatoires: Recommandations concertées (TD/B/COM.1/L.17);

e) Analyse des questions d'accès aux marchés auxquelles sont confrontés les pays en développement: incidences des mesures antidumping et des mesures compensatoires: résumé du Président (TD/B/COM.1/L.18);

f) Ordre du jour provisoire de la sixième session de la Commission (TD/B/COM.1/L.19);

g) Projet de rapport de la Commission sur sa cinquième session (TD/B/COM.1/L.18 et Add.1 à 3).

5. Le représentant de l'**Albanie**, parlant en sa qualité de Vice-Président de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, a présenté les recommandations formulées par la Commission à sa cinquième session, en vue de leur approbation par le Conseil.

6. Le représentant de **Singapour**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a dit qu'il accueillait avec satisfaction les conclusions de la Commission au sujet de la protection des savoirs traditionnels. La Commission avait mis l'accent sur la valorisation de ces savoirs, le partage équitable des avantages découlant de la commercialisation de produits fondés

sur ce type de connaissances, et l'exploitation viable des ressources génétiques. Elle avait aussi recommandé à la communauté internationale d'étudier les règles minimales que devraient comporter les systèmes *sui generis* de protection. Le Groupe asiatique et la Chine attachaient une importance primordiale à ces questions. On ne pouvait que se féliciter de la reconnaissance du rôle joué par la CNUCED dans la promotion des savoirs traditionnels aux fins du commerce et du développement. La CNUCED devrait organiser des séminaires sur ces savoirs. Il fallait éviter le chevauchement des activités et son secrétariat devrait soutenir les travaux de l'OMPI ainsi que l'action menée dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique.

7. À propos des mesures antidumping et des mesures compensatoires, il était regrettable que l'on ne soit pas parvenu à un consensus sur certaines propositions concernant les activités dans ce domaine. Un travail analytique très utile pourrait être accompli. Le Groupe asiatique et la Chine réaffirmaient le mandat exposé au paragraphe 132 du Plan d'action de Bangkok.

8. Le représentant de la **Suède**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a déclaré que l'UE s'interrogeait sur l'utilité et l'efficacité des sessions de la Commission. Dans ses recommandations concertées, celle-ci avait confié des tâches importantes au secrétariat de la CNUCED, qui devait s'y attacher concrètement, compte tenu de son mandat et des ressources disponibles. Des mesures importantes étaient prises par d'autres organisations internationales et la CNUCED devrait s'attacher à mener une action complémentaire. Elle devrait coopérer avec les organisations compétentes, en évitant les doubles emplois.

9. La Commission avait formulé une longue liste de recommandations à l'intention de la CNUCED, et il faudrait établir un ordre de priorité. En ce qui concernait l'assistance technique et financière de la communauté internationale aux pays en développement, l'Union européenne jugeait essentiel d'aider ceux-ci à se conformer aux règles sanitaires et phytosanitaires ainsi qu'aux normes techniques. Au sujet des savoirs traditionnels, on n'était pas encore parvenu à s'entendre à l'échelle internationale sur la meilleure façon de les protéger, et les différentes organisations internationales devaient s'efforcer de parvenir à un consensus.

10. Enfin, la CNUCED devrait faciliter la participation effective des pays en développement, et en particulier des PMA, aux négociations commerciales multilatérales, en faisant des analyses et en leur fournissant une assistance technique pour accroître leur capacité de négociation. Le programme CAPAS pourrait jouer un rôle utile dans ce domaine.

11. Le représentant du **Nicaragua**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit qu'il fallait poursuivre les travaux relatifs à la protection des savoirs traditionnels afin d'étudier différentes formules, notamment l'établissement de systèmes *sui generis*. Son groupe comptait sur l'assistance de la CNUCED et sur les futurs travaux de l'OMPI pour l'aider à mieux comprendre la question, en espérant qu'ils aboutiraient à des propositions précises concernant la protection des savoirs traditionnels.

b) Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, cinquième session, 12-16 février 2001

12. Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi du rapport de la Commission sur sa cinquième session (TD/B/48/4).

13. La représentante du **Royaume-Uni**, parlant en sa qualité de Vice-Présidente de la Commission, a présenté le rapport de celle-ci. En ce qui concernait les fusions et acquisitions internationales et les mesures prises par les pays d'origine, la CNUCED devait trouver le moyen de suivre l'application des recommandations formulées. Au sujet des examens de la politique d'investissement, tous les groupes régionaux s'étaient félicités de leur qualité, mais le débat avait été superficiel. La documentation devrait être distribuée suffisamment longtemps à l'avance, on devrait consacrer davantage de temps à ces examens et on pourrait envisager de les organiser hors du cadre de la Commission. La question serait étudiée à l'occasion de l'examen du mécanisme intergouvernemental, et des consultations auraient lieu au sujet de la meilleure façon de procéder avant l'examen à mi-parcours. Les exposés de la Division sur les activités entre les sessions ainsi que sur les travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement avaient été bien accueillis par les délégations.

14. Le représentant du **Nicaragua**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a déclaré que la Commission avait obtenu de bons résultats. Les améliorations apportées au programme de travail de la CNUCED ainsi que les priorités établies permettraient d'aller de l'avant. Une meilleure compréhension de questions comme les fusions et acquisitions, la structure des marchés ainsi que le droit et la politique de la concurrence faciliterait les efforts de développement. Il fallait espérer que les travaux de la CNUCED serviraient de point de départ pour étudier des mécanismes de coopération internationale propres à résoudre les problèmes posés par les fusions et acquisitions. Les examens de la politique d'investissement s'étaient révélés très utiles et son groupe était prêt à participer à des consultations informelles sur la meilleure façon de les organiser.

15. Le représentant de **Singapour**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a dit qu'il se félicitait des recommandations concernant les fusions et acquisitions. Les fusions internationales pouvaient avoir des effets positifs sur le développement économique, mais les pays du tiers monde devaient disposer des moyens d'action nécessaires pour mettre l'investissement étranger direct au service de leur croissance (sauvegardes sectorielles, régime de propriété, mesures d'incitation, etc.). Il leur fallait également tenir compte des besoins des PME locales en veillant, par exemple, à assurer un développement équilibré des entreprises nationales et des entreprises étrangères et en s'attachant à améliorer les liens entre l'IED et les établissements locaux. Pour faciliter la diffusion de connaissances et de techniques par les sociétés transnationales, les gouvernements devaient constamment adapter et affiner leur politique de façon à encourager le développement de liens bénéfiques entre ces sociétés et l'économie nationale.

16. En ce qui concernait les mesures prises par les pays d'origine, le Groupe asiatique et la Chine étaient favorables à ce type d'action, qui pouvait prendre les formes suivantes: règlements, incitations ou autres dispositions concrètes, y compris la coordination de tous les efforts du pays d'origine, en particulier dans l'intérêt des PME, afin de sensibiliser les intéressés aux possibilités d'investissement; collaboration bilatérale et multilatérale entre les institutions des pays d'origine et celles des pays d'accueil, par exemple entre les organismes de promotion de l'investissement et les associations professionnelles, notamment dans le domaine de la formation; appui à l'établissement d'une infrastructure industrielle dans les pays d'accueil, avec, par exemple, la création de consortiums regroupant des sociétés de plusieurs pays pour l'investissement dans de grands projets infrastructurels.

17. Le représentant de la **Suède**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a rappelé que la Commission avait souligné l'importance de l'IED sous forme de fusions et acquisitions ainsi que d'investissements entièrement nouveaux dans les pays en développement. Les fusions et acquisitions s'étaient révélées très profitables, bien que leurs effets positifs et négatifs dépendent, entre autres, des conditions extérieures, de la politique nationale et des lois et règlements intérieurs. À cet égard, la Commission avait instamment prié les États membres d'adopter et de mettre en œuvre un droit de la concurrence, et avait préconisé le renforcement de la coopération internationale dans le domaine de la politique de la concurrence. L'Union européenne se félicitait de ces propositions qui devraient faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la coopération technique. La Commission avait aussi souligné que la politique intérieure jouait un grand rôle dans l'établissement de conditions favorables à l'activité industrielle et commerciale. L'Union européenne accueillait avec satisfaction la proposition du secrétariat tendant à mieux organiser les examens de la politique d'investissement, car on avait eu trop peu de temps pendant la session de la Commission pour étudier comme il convenait les informations disponibles et pour mettre à profit la présence de ministres.

c) Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, cinquième session, 22-26 janvier 2001

18. Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi du rapport de la Commission sur sa cinquième session (TD/B/48/3).

19. Le représentant de l'**Éthiopie**, parlant en sa qualité de Président de la Commission, a présenté les recommandations formulées par celle-ci à sa cinquième session, qui avait été extrêmement fructueuse.

20. Le représentant de **Singapour**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a dit qu'il accueillait avec satisfaction les recommandations de la Commission et espérait qu'elles seraient mises en œuvre rapidement. À propos des PME, ces entreprises jouaient un grand rôle dans l'emploi et la croissance économique dans les pays en développement. Il fallait encourager leur expansion grâce à l'établissement de liens avec les sociétés transnationales, la présence de PME dynamiques pouvant à son tour beaucoup contribuer à attirer les investissements de ces sociétés. Les mesures visant à promouvoir les relations entre les sociétés transnationales et les PME devaient tenir compte de la complexité croissante des TNC, de l'évolution des sociétés, des besoins du marché et des capacités des PME locales. Le secrétariat de la CNUCED était encouragé à donner suite aux recommandations de la Commission.

21. En ce qui concernait le commerce électronique et le tourisme, ce dernier était un des piliers de l'économie de nombreux pays en développement. L'essor du commerce électronique offrait à ces pays un nouveau moyen de promouvoir les services touristiques, et il fallait que les prestataires améliorent leurs capacités dans ce domaine. Le Groupe asiatique et la Chine accueilleraient avec satisfaction les recommandations de la Commission et priaient le secrétariat de les mettre en œuvre afin d'aider à renforcer les moyens d'action des pays en développement dans le secteur du commerce électronique.

22. Le représentant de la **Suède**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a rappelé que la Commission avait souligné la nécessité d'adopter une politique et un droit de la concurrence à l'échelle tant nationale qu'internationale. L'action nationale jouait un rôle primordial dans la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles, mais elle devrait être étayée par un accord-cadre multilatéral, indispensable pour résoudre de façon juste et équitable les problèmes de concurrence posés par la mondialisation. Comme la Commission de l'investissement, la Commission avait jugé qu'il était important de suivre, sur le plan intérieur, une politique générale visant à créer des conditions propres à stimuler l'activité industrielle et commerciale.

23. D'une façon générale, les sessions des trois commissions avaient été constructives en ce sens qu'elles avaient aidé à définir des mesures qui, si elles étaient appliquées correctement, contribueraient au développement de tous les pays, et en particulier des PMA. Elles avaient également mis en lumière l'interaction complexe des actions de la CNUCED, des efforts généraux déployés à l'échelle internationale et de l'action nationale, ainsi que la nécessité d'accorder une plus grande attention à celle-ci.

24. Le représentant du **secrétariat de la CNUCED** a déclaré que les recommandations de la Commission n'auraient pas d'incidences financières supplémentaires sur le budget ordinaire de l'organisation, mais que certaines entraîneraient une modification du programme de travail. Plusieurs recommandations exigeaient une action et un suivi de la part du secrétariat et des contributions extrabudgétaires seraient nécessaires à cette fin. Les recommandations seraient examinées par le secrétariat dans le cadre de l'actualisation du plan annuel de coopération technique.

Décision du Conseil

25. Le Conseil a pris acte du rapport de la Commission et a approuvé les recommandations qui y figuraient.

26. Le Conseil a été informé que la représentante du Royaume-Uni, en sa qualité de Présidente de la Commission de l'investissement, tiendrait des consultations sur les modalités des examens de la politique d'investissement et ferait rapport au Président du Conseil à ce sujet.

II. BILAN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS RELATIVES À L'AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT ET DE LA STRUCTURE DU MÉCANISME INTERGOUVERNEMENTAL DE LA CNUCED

(Point 3 de l'ordre du jour)

27. Le **Président** a rappelé que, conformément à la décision prise par le Conseil à sa vingt-quatrième réunion directive, le 24 mars 2000, il avait été convenu d'appliquer à l'essai, pendant une période d'un an, les recommandations relatives à l'amélioration du fonctionnement et de la structure du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED figurant dans le document TD/B/EX(24)/L.1, et de faire le point de la situation à la fin du premier cycle de réunions.

28. Le représentant de **Cuba**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que les mesures prises pour permettre aux commissions de tenir dûment compte des résultats des réunions d'experts n'avaient pas eu l'effet escompté, bien au contraire; les sessions s'étaient caractérisées par l'absence de débats véritables et avaient été consacrées à l'élaboration de recommandations. En outre, certaines délégations s'étaient montrées intransigeantes et avaient remis en cause le rôle confié à la CNUCED par la Conférence à sa dixième session.

La CNUCED pouvait beaucoup contribuer au renforcement des capacités dans les pays en développement, qui constituaient les trois quarts des États membres de l'OMC mais dont la part dans le commerce mondial ne représentait que 25 %. Tous les membres de la CNUCED devraient aider celle-ci à analyser l'évolution de la situation dans l'optique du développement, et les pays développés devraient coopérer de façon plus constructive. Il fallait aider les pays en développement à tirer profit du Cycle d'Uruguay et à adopter une attitude positive à l'égard de l'OMC, dans l'intérêt d'un développement égal pour tous.

29. Le représentant de l'**Afrique du Sud**, parlant au nom du **Groupe africain**, a déclaré qu'il était trop tôt pour procéder à un examen concluant du mécanisme intergouvernemental, les recommandations des commissions n'ayant pas encore été appliquées. Il fallait attendre encore un an pour dresser un bilan approfondi, à l'occasion de l'examen à mi-parcours. Provisoirement, on pouvait faire quelques suggestions. En ce qui concernait la préparation des réunions d'experts, il convenait de donner au secrétariat suffisamment de temps pour établir la documentation de base. Les thèmes des réunions d'experts devraient être arrêtés à une réunion directive du Conseil, et il faudrait revoir la pratique consistant à organiser la plupart de ces réunions pendant le second semestre de l'année. On devrait aussi prévoir suffisamment de temps entre les réunions d'experts et les sessions des commissions pour permettre aux missions de consulter leur gouvernement tout en espaçant également les sessions. La réforme du mécanisme intergouvernemental n'était pas une simple formalité. La CNUCED avait un rôle important à jouer dans l'intégration des pays en développement à l'économie mondiale et au système commercial multilatéral, et il n'était pas productif de débattre à chaque réunion du mandat précis de l'organisation.

30. Le représentant de la **Suède**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit qu'un examen approfondi du mécanisme intergouvernemental aurait lieu en 2002, mais que cela n'empêchait pas d'apporter des améliorations d'ordre institutionnel dans l'intervalle. À propos des réunions d'experts, l'Union européenne était bien d'accord qu'il fallait considérer leurs conclusions et recommandations comme celles d'experts siégeant à titre personnel. Il était cependant important que les rapports de ces réunions résument toutes les positions exprimées. Au sujet des sessions des commissions, l'Union européenne avait quelques doutes quant à leur utilité. Plus précisément, il devrait y avoir une plus grande cohérence du point de vue de la procédure et de la structure des documents; il serait aussi bon de réduire le nombre de questions de fond inscrites à l'ordre du jour (quatre actuellement), qui semblait excessif; enfin, il convenait de réfléchir à l'objectif général des sessions des commissions – qui devraient servir à faciliter l'application du Plan d'action de Bangkok et non à introduire de nouveaux éléments dans le mandat de la CNUCED. Les délibérations devraient donc être axées sur les orientations à donner au secrétariat en ce qui concerne l'ordre de priorité de ses travaux et la façon d'en maximaliser l'impact.

31. Le représentant du **Nicaragua**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, s'est déclaré satisfait des efforts déployés pour intégrer les travaux des réunions d'experts à ceux des commissions, en donnant un plus grand poids aux conclusions des experts. Il était cependant préoccupant de voir que les commissions accordaient plus d'importance à l'élaboration de recommandations concertées qu'aux débats sur les questions de fond. Faute de discussion véritable, certaines propositions étaient parfois rejetées sans aucune explication. Il fallait trouver un juste milieu entre le débat et l'élaboration de recommandations. Les délibérations des commissions devraient porter sur les questions de fond, s'appuyer sur une évaluation directive de la contribution des experts et aboutir à des résultats concrets. En attendant l'examen à mi-parcours, les débats des commissions pourraient être stimulés par des exposés présentés par des experts réputés.

32. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** estimait que les réunions d'experts avaient été très enrichissantes, mais qu'il était important que les résumés reflètent tous les points de vue. Les commissions avaient trop mis l'accent sur l'élaboration de conclusions concertées, au détriment du débat d'orientation. Les projets de conclusions ou de recommandations soumis manquaient parfois de précision et leurs liens avec le Plan d'action de Bangkok n'étaient pas toujours bien clairs. Enfin, il ne faudrait pas reléguer les commissions à un rôle de pure forme dans le choix des thèmes des réunions d'experts.

33. Le représentant du **Japon** a dit que sa délégation était en principe pour l'examen des recommandations des réunions d'experts lors des sessions des commissions. Mais, si celles-ci consacraient trop de temps à la négociation de leurs conclusions concertées, il ne leur en restait plus assez pour les débats d'orientation. Le nombre de points inscrits à l'ordre du jour des sessions devrait être limité, et il fallait mettre l'accent sur les discussions de fond.

34. Le représentant de la **Norvège** a déclaré que l'amélioration des liens entre les réunions d'experts et les sessions des commissions constituait un pas dans la bonne direction. Toutefois, les commissions passaient trop de temps à étudier des projets de conclusions et il vaudrait mieux que celles-ci soient plus brèves et plus pragmatiques.

Décision du Conseil

35. Le Conseil a décidé que les recommandations déjà approuvées dans le document TD/B/EX(24)/L.1 continueraient d'être appliquées pendant un nouveau cycle d'un an, étant entendu que l'on procéderait à une évaluation approfondie du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED lors de l'examen à mi-parcours. Dans l'intervalle, le Président du Conseil tiendrait des consultations sur les possibilités d'améliorer les méthodes de travail.

III. RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LA PRÉPARATION DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS

(Point 4 de l'ordre du jour)

36. Le **Secrétaire exécutif de la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés** a déclaré que la troisième session du Comité préparatoire intergouvernemental s'était déroulée dans une atmosphère constructive et avait permis de progresser dans

l'établissement du texte du projet de programme d'action. Les principales questions en suspens concernaient: la définition de l'expression «partenaires de développement»; l'engagement concernant le commerce, et plus particulièrement l'accès aux marchés, les subventions, l'aide à l'agriculture et l'accession accélérée des PMA à l'OMC; le financement, et tout spécialement les objectifs en matière d'aide, les critères pour l'annulation de la dette, la privatisation du secteur bancaire et l'élargissement de l'assiette fiscale; la gouvernance, et notamment les conditions d'allègement de la dette, la corruption à laquelle se livraient des sociétés transnationales ainsi que la bonne gestion des institutions financières internationales. Les autres préparatifs de la Conférence étaient bien avancés et celle-ci serait novatrice à divers égards notamment en ce qui concernait le plein engagement du système des Nations Unies, l'accent mis sur l'obtention de résultats concrets et la participation d'ONG. Elle offrirait à la communauté internationale une excellente occasion d'aider les PMA à prendre en mains leur destin. Quant à son suivi, le Secrétaire général de l'ONU avait été chargé par l'Assemblée générale de faire des propositions, lesquelles tiendraient compte des opinions exprimées par les États membres pendant la Conférence.

IV. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES

A. Ouverture de la réunion

37. La vingt-sixième réunion directive du Conseil du commerce et du développement s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, le 10 avril 2001. Elle a été ouverte par M. Camilo Reyes Rodriguez (Colombie), Président du Conseil.

B. Bureau du Conseil à sa vingt-sixième réunion directive

38. Sa composition n'ayant pas changé depuis la quarante-septième session, le Bureau du Conseil à la vingt-sixième réunion directive était le suivant:

Président:	M. Camilo Reyes Rodriguez (Colombie)
Vice-Présidents:	M. Andrea Negrotto Cambiaso (Italie)
	M. Oguz Demiralp (Turquie)
	M ^{me} Absa Claud Diallo (Sénégal)
	M. Petko Draganov (Bulgarie)
	M. Koichi Haraguchi (Japon)
	M. Nathan Irumba (Ouganda)
	M ^{me} Savitri Kunadi (Inde)
	M. Roberto Lavagna (Argentine)

M. George E. Moose (États-Unis d'Amérique)

M. Vasily Sidorov (Fédération de Russie)

Rapporteur: M^{me} Uchanya Wichayachakorn (Thaïlande)

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 1 de l'ordre du jour)

39. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de sa vingt-sixième réunion directive, publié sous la cote TD/B/EX (26)/1. (Voir l'annexe I.)

D. Composition du Conseil du commerce et du développement

(Point 5 a)

40. Le Conseil a été informé que le Lesotho, dans une communication datée du 19 février 2001, avait exprimé le souhait de devenir membre du Conseil. Celui-ci l'a invité à se joindre à ses membres et à participer pleinement à ses travaux.

41. Le nombre de membres du Conseil est ainsi passé à 146.

E. Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil

(Point 5 b de l'ordre du jour)

42. Le Conseil a été informé que le nombre d'organismes intergouvernementaux autorisés à participer aux activités de la CNUCED atteignait 109 (TD/B/IGO/List/3 et Add.1, 2 et 3). Le Conseil n'était saisi d'aucune nouvelle demande de participation.

F. Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil

(Point 5 c de l'ordre du jour)

43. Le Conseil a désigné le Service Centre for Development Cooperation (KEPA) (voir le document TD/B/EX(26)/R.1) et le Centre d'échanges et de coopération pour l'Amérique latine (CECAL) (voir le document TD/B/EX(26)/R.2) aux fins de l'article 77 de son règlement intérieur, et les a classés dans la catégorie générale, conformément au paragraphe 12 a de sa décision 43 (VII).

G. Rapport du Conseil sur sa vingt-sixième réunion directive

(Point 7 de l'ordre du jour)

44. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir le rapport final de sa vingt-sixième réunion directive, sous l'autorité du Président.

ANNEXE I

ORDRE DU JOUR DE LA VINGT-SIXIÈME RÉUNION DIRECTIVE DU CONSEIL

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapports des commissions au Conseil du commerce et du développement:
 - a) Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, cinquième session, 19-23 février 2001 et 23 mars 2001;
 - b) Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, cinquième session, 12-16 février 2001;
 - c) Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, cinquième session, 22-26 janvier 2001.
3. Bilan de l'application des recommandations relatives à l'amélioration du fonctionnement et de la structure du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED.
4. Rapport intérimaire sur la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.
5. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
 - a) Composition du Conseil du commerce et du développement;
 - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil;
 - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil.
6. Questions diverses.
7. Rapport du Conseil sur sa vingt-sixième réunion directive.

Annexe II

PARTICIPATION*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la réunion:

Afrique du Sud	Finlande
Allemagne	Gabon
Argentine	Guatemala
Azerbaïdjan	Guinée
Bahreïn	Honduras
Barbade	Inde
Bélarus	Indonésie
Belgique	Iran (République islamique d')
Bolivie	Israël
Brésil	Italie
Bulgarie	Jamahiriya arabe libyenne
Chili	Jamaïque
Chine	Japon
Colombie	Jordanie
Congo	Kenya
Costa Rica	Lesotho
Côte d'Ivoire	Lettonie
Croatie	Luxembourg
Cuba	Madagascar
Danemark	Malaisie
Dominique	Malte
Égypte	Mexique
El Salvador	Nicaragua
Espagne	Nigéria
États-Unis d'Amérique	Norvège
Éthiopie	Oman
Fédération de Russie	Ouganda

Pakistan	Slovaquie
Panama	Slovénie
Paraguay	Sri Lanka
Pays-Bas	Suède
Pérou	Suisse
Philippines	Thaïlande
Pologne	Trinité-et-Tobago
Portugal	Tunisie
République dominicaine	Turquie
République-Unie de Tanzanie	Ukraine
Roumanie	Viet Nam
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Yémen
Singapour	Zimbabwe

* La liste des participants porte la cote TD/B/EX(26)/INF.1.

2. Les États membres de la CNUCED ci-après, qui ne font pas partie du Conseil, étaient représentés à la réunion en qualité d'observateurs:

Guinée-Bissau

Mozambique

Saint-Siège

3. Les organismes intergouvernementaux suivants étaient représentés à la réunion:

Centre Sud

Communauté européenne

Fonds commun pour les produits de base

Ligue des États arabes

Organisation de coopération et de développement économiques

Organisation de l'unité africaine

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées:

Organisation internationale du Travail

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Fonds monétaire international

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Organisation mondiale du commerce

5. La Commission économique pour l'Afrique et le Centre du commerce international CNUCED/OMC étaient également représentés.

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées:

Catégorie générale

Commission des Églises pour les affaires internationales

Confédération internationale des syndicats libres

Confédération mondiale du travail

Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies

Ingénieurs du Monde

Organisation internationale de normalisation

Catégorie spéciale

Conseil international des infirmières
